



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 57997

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales à propos des incidences structurelles et géographiques de la restructuration prévue au sein des services des douanes, notamment en Languedoc-Roussillon. Un projet d'évolution des services d'administration des douanes, prévoyant une répartition fonctionnelle et géographique des structures administratives, a récemment été présenté et devrait être adopté d'ici à la fin février. Aux termex de ce projet, il semblerait que la région Languedoc-Roussillon puisse faire l'objet d'une fusion avec Midi-Pyrénées. Une telle décision pourrait avoir de graves conséquences en terme de suivi et de gestion contentieuse des fraudes. Il convient en effet de préciser que ces régions n'ont aucun point commun en matière de trafic, de domaine viticole et de situation au sein de l'Europe. En outre, il convient de souligner que le travail réalisé jusqu'ici en partenariat entre Montpellier et Perpignan a donné toute satisfaction. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement pour éviter que les services douaniers montpelliérains soient délocalisés sur Toulouse. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) vient d'engager une réflexion sur la modernisation de ses structures administratives de commandement. À cet effet, un travail d'analyse, conduit en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, est actuellement mené en vue d'identifier les pistes d'amélioration susceptibles d'être apportées à ce dispositif. En tout état de cause, cette réforme ne modifiera pas l'organisation territoriale actuelle de la douane. La direction régionale des douanes et droits indirects de Montpellier, qui couvre les départements du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, sera donc maintenue et ses services de terrain préservés dans leur intégralité. Dans le département de l'Hérault, le dispositif douanier continuera de s'appuyer sur un important réseau constitué autour de quinze services : quatre bureaux de dédouanement à Sète, Montpellier, Béziers et Fréjorgues, cinq recettes locales à Gignac, Lunel, Olonzac, Pézenas et Saint-Chinian, trois services de la viticulture à Béziers, Montpellier et Pézenas, ainsi que trois brigades de surveillance à Fréjorgues, Montpellier et Sète. Deux nouvelles structures régionales chargées l'une du pilotage des services et de l'orientation des contrôles et l'autre des enquêtes seront, par ailleurs, prochainement créées à Montpellier de manière à renforcer le dispositif de lutte contre les grandes fraudes. La modernisation des structures d'administration générale de la douane ne concernant que des services de gestion interne, la réforme sera également neutre pour les usagers et les acteurs économiques régionaux qui conserveront tous leurs interlocuteurs habituels.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57997

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 2005, page 1545

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3794